

Relance minière en Europe

SOMMAIRE

Relance minière en Europe

Edito: Glück Auf camarades Raf Custers	1
L'Initiative Matières Premières Raf Custers	2
Régénération des mines européennes Raf Custers	7
Colonialisme extractiviste en Europe: le cas de la Grèce Maria Kadoglou	14
La France à la relance minière Romain Gelin	21



Glück Auf, camarades

Glück Auf (Bonne Chance), à l'époque où la houille se taillait manuellement dans des veines profondes, cet appel traduisait l'espoir de chaque mineur de fond : « tiens bon, camarade, on en sortira vivant ».

Des décennies après la fermeture de la majorité des mines en Europe de l'Ouest, l'Allemagne fait revivre l'industrie minière. Ses patrons ont convaincu les institutions européennes de l'importance de ce secteur pour l'avenir de l'Union. Les industriels européens ne veulent plus seulement dépendre de l'approvisionnement incertain des mines de la périphérie (en Afrique ou Amérique latine). Ils voudraient dorénavant dormir sur leurs deux oreilles en ouvrant de nouveau des mines sur le territoire européen. L'Initiative des matières premières, un vaste programme de la Commission européenne, en est le cheval de bataille. Pendant que la Commission reconnaît en théorie la souveraineté des états-membres sur leurs sous-sols, dans la pratique elle dépasse ses prérogatives. Ne parlons même pas de consulter les citoyens sur la question. La Commission recommande aux états de supprimer tout obstacle aux investisseurs, « tout fardeau » (en anglais dans le texte). Elle recommande même de court-circuiter la délibération démocratique, puisque celle-ci ne ferait que ralentir l'ouverture de mines. Une rhétorique de transparence qui cache mal une pratique autoritaire. Quand le Groenland, une province autonome (danoise), a accordé l'exploitation de terres rares à des entreprises chinoises, elle s'est fait taper sur les doigts par 'Bruxelles'. Cela révèle l'arrogance déployée par la diplomatie européenne vis-à-vis des non-Européens.

La Commission-Juncker a découvert un nouveau credo en 2015, la *Better Regulation* ('la meilleur régulation'). Cela veut dire : des procédures raccourcies pour l'investisseur qui passe en vitesse (en *fast track*) devant un seul guichet (de préférence électronique, le *E-gov* étant en vogue). Ce credo promet plus d'études d'incidences aussi, suivi par des concertations. Mais si la pratique ne change pas, études et concertations seront davantage confiées aux experts des fédérations patronales, des entreprises et de leurs alliés des centres de recherche. C'est bien la pratique généralisée aujourd'hui, vous le verrez dans ce Gresea Echos.

La technocratie signifie la dépolitisation. Les décideurs travaillent main dans la main avec 'les centres de connaissances et d'innovation'. L'Initiative des matières premières (IMP) le démontre à suffisance depuis 10 ans.

L'opinion publique informée s'est-elle exprimée sur les objectifs de l'IMP? S'est-elle exprimée sur des questions comme: avons-nous réellement besoin de mines? De quel type de mine? Pour exploiter quels matériaux? Dans quelles conditions? Doivent-elles être privées ou publiques? Ces options devraient être débattues par la société entière, avant toute autre démarche. Elles ne le sont pas.

La colonisation d'outre-mer a fait la fortune des capitalistes européens. Elle est aujourd'hui accompagnée d'une recolonisation de la périphérie européenne. Les réels fardeaux seront subis par les citoyens : le travail en régime continu, les problèmes de santé, la poussière, le bruit, les tremblements de terre (voir les champs de gaz aux Pays-Bas), les barrages défectueux, les catastrophes environnementales, la dépossession des terres, les déplacements de population, la criminalisation des luttes sociales, la répression. Tout cela accompagné d'une propagande assidue qui rabâche sans cesse : « sans mines nous périrons ».

Cette rhétorique ne se laisse démentir que par la lutte. Maria Kadooglou le prouve avec son récit sur la situation en Grèce. Ce pays a dû se plier aux diktats de la Troïka et accueillir l'entreprise canadienne Eldorado. Mais son projet déconstruit complètement les belles promesses. Eldorado produit de l'or. Est-ce un matériau critique et indispensable pour l'industrie européenne? Il ne l'est pas, puisque les applications industrielles ne représentent que 10 pour cent de la consommation d'or, tout le reste ne sert qu'à être entassé dans des coffres-forts ou à la joaillerie. En plus, Eldorado détruit l'environnement de la Thracie et avec l'aide de l'état il étouffe la voix des populations locales. Bref, les pouvoirs acclament Eldorado parce que cette entreprise fait tourner les affaires. Ce qu'elle fait, comment elle le fait et à qui cela profite, sont des questions secondaires.

Oui, l'autre camp est un colosse, oui, il y a une asymétrie. Mais le colosse regarde par-dessus l'épaule. Il est inquiet et le sera davantage. Les mouvements de contestation se multiplient. À la veille de la conférence pour le climat, la COP23 à Bonn, des manifestants ont bloqué l'énorme exploitation de lignite à Hambach en Allemagne. Ils venaient de partout, grâce au 'réseautage'. Donc, «*Glück Auf, camarades*». L'extractivisme sera démocratique, ou ne doit pas être.

Raf Custers

L'Initiative Matières Premières

Raf Custers, Gresea

L'Union européenne (UE) cimente ses livraisons de matières premières dont ses industries ont dramatiquement besoin. C'est un renversement pour l'UE. Après avoir sous-traité l'exploitation minière à l'Afrique et l'Amérique latine, elle se voit obligée de redevenir une région productrice. A l'extérieur, l'Union européenne instrumentalise sa diplomatie pour boucler son approvisionnement. Pour exécuter cette stratégie, un éventail d'instruments et de programmes ont été construits. Les puissantes entreprises minières européennes - parce qu'elles existent toujours - sont autant de pivots dans cette politique.

En Europe occidentale: Black is Back, pour paraphraser la chanteuse déplorée Amy Winehouse. L'Union européenne redevient extractiviste et redécouvre les mines. L'UE - Allemagne et France en tête - s'est rendu compte de sa vulnérabilité et de sa dépendance aux importations de matières premières. Elle a donc décidé de tourner la page et de relancer l'extraction minière.

Le retour des mines

Rappelons-nous que la Communauté européenne du charbon et de l'acier (la CECA), précurseur de l'Union européenne, avait convenu de rationaliser les industries lourdes subventionnées - mines incluses - dès les années 1950, une politique qui connut son apogée dans les années 1970-1980. Cette opération a eu un coût social. Au cours de cette période, l'emploi dans le secteur du fer et de l'acier a chuté de 58% dans dix pays d'Europe occidentale.¹ Des centaines de milliers de «gueules noires» ont été licenciées. En 1950, la Belgique comptait encore 156 mines de charbon (dont 7 grandes au Limbourg). En 1957, près de 153.000 personnes y travaillaient encore.² Le 30 septembre 1992, la mine de Zolder, dernier charbonnage belge, fermait.

La CECA et la Communauté européenne avaient fait le choix de se ravitailler en charbon en dehors de leurs frontières: en Europe de l'Est (la Pologne), en Afrique du Sud ou encore aux Etats-Unis. Pour les métaux et les minerais, elles se rendaient en Afrique et en Amérique latine où des entreprises multinationales anglo-saxonnes détenant des concessions dominaient le secteur minier.

Mais depuis dix ans, l'Union européenne, alertée par les industriels allemands et le complexe militaro-industriel de la France, fait marche arrière. «No time to regret, with his same old bet», chantait A.Winehouse. L'époque est maintenant à la réouverture des mines.

La politique communautaire des matières premières est relancée en 2008, avant la crise économique mondiale, au pic d'un 'super-cycle', c'est-à-dire une période prolongée de fabuleuses hausses de prix qui touche toute la gamme des matières premières, et qui déclenche une nouvelle ruée vers l'Afrique. La Commission européenne appelle sa politique l'Initiative Matières Premières (IMP). Cette politique vise à doter l'UE d'un cadre législatif permettant de garantir l'approvisionnement en matières premières de ses industries.

Après l'éclatement de la crise, l'Initiative Matières Premières se précise et celle-ci se voit dotée de toute une panoplie d'instruments. Ensemble, ces instruments forment

1. Berend; Ivan T., *The History of European Integration: A New Perspective*, Edition Routledge, New York, 2016, p.131.

2. René Evalenko, *Régime économique de la Belgique*, 1968, p.270.

une architecture institutionnelle aux multiples facettes.

Les directions de la Commission européenne pour l'Industrie, l'Entreprise et la Croissance sont aux commandes. Elles sont dirigées successivement par les commissaires Antonio Tajani (Italien) dans la deuxième Commission Barroso (2009-2014), Elzbieta Bienkowska (Polonaise), commissaire au Marché intérieur, à l'Industrie, à l'Entrepreneuriat et aux PME et Jyrki Katainen (Finlandais), Commissaire à l'Emploi, à la Croissance, à l'Investissement et à la Compétitivité dans la Commission Juncker (2014-2019).

Les piliers de la stratégie

L'Initiative Matières Premières (IMP) est expliquée dans deux communications de la Commission, en 2008 et en 2011.¹

La communication de 2008 reflète les évolutions et les contradictions observées avant la crise économique: forte demande de la Chine, contrats importants entre la Chine et les pays africains, hausse quasi linéaire des prix des métaux depuis plusieurs années, 'consolidations' (lire : concentrations) parmi les entreprises multinationales du secteur extractif, 'nationalisme des ressources naturelles' de certains pays producteurs réclamant leurs parts des bénéfices.

La Commission européenne constate d'un côté, la forte dépendance des industries européennes aux importations de métaux et de l'autre, l'absence d'une politique en la matière - comme il en existait une pour l'énergie.

L'IMP prévoit donc trois piliers: les actions en dehors de l'UE pour «assurer des conditions équitables d'accès aux ressources dans les pays tiers», les actions à l'intérieur de l'UE pour optimiser les cadres réglementaires pour l'extraction

des matières premières, et un troisième pilier visant «une consommation réduite de matières premières primaires, en renforçant l'efficacité des ressources et en favorisant le recyclage».²

Dans cette étude nous n'abordons pas le troisième pilier lié à l'efficacité dans l'utilisation des ressources. Nous insistons par contre sur les nouveaux développements au sein de l'Union européenne et dans les pays voisins (le deuxième pilier). Tout d'abord, regardons brièvement ce que le premier pilier portant sur l'action extérieure implique.

La diplomatie des matières premières

L'Initiative Matières Premières (Com (2008) 699) énumère dix grandes recommandations.³ La toute première et la plus urgente consiste à définir les matières premières critiques (MPC). Ces MPC sont régies par deux paramètres: elles sont indispensables aux industries (surtout aux hautes technologies) et/ou leur approvisionnement est difficile ou mis en péril par des facteurs politiques (insécurité), économiques (concentration de firmes), géographiques (réserves monopolisées par certains pays) et physiques (matériaux rares, à réserves limitées ou dont les conditions d'extraction sont difficiles). Il est à noter que l'UE a été précédée dans cet exercice par les Etats-Unis dont le National Research Council publie des études sur des matériaux critiques et leur criticité⁴ pour l'industrie militaire en 2007. Les quatre recommandations suivantes concernent le premier pilier (en dehors de l'UE): engager la «diplomatie des matières premières» avec les principaux pays industrialisés et les pays riches en ressources naturelles en vue de 'partenariats', inclure des clauses de libre accès et de gestion durable des matières premières dans tous les accords commerciaux, identifier et tenter d'influer, sur les mesures de distorsion du commerce prises par des pays tiers, par tous les instruments disponibles (Organisation

1. COM(2008) 699 final. COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL. Initiative «matières premières» — répondre à nos besoins fondamentaux pour assurer la croissance et créer des emplois en Europe, Bruxelles, le 4 novembre 2008. - COM(2011) 25 final. COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS. Relever les défis posés par les marchés des produits de base et les matières premières, Bruxelles, le 2 février 2011

2. *Idem*, p.14.

3. Les dix recommandations sont reprises dans un communiqué: La Commission européenne propose une nouvelle stratégie pour répondre aux besoins critiques de l'UE en matières premières, IP/08/1628, Bruxelles, le 4 novembre 2008.

4. Pour un acteur économique ou une économie, la criticité d'une substance minérale s'apprécie selon les risques d'approvisionnement et son impact sur l'économie.

mondiale du commerce, partenariats, règlements de disputes) et «favoriser l'accès durable aux matières premières dans le domaine de la politique de développement en ayant recours à l'aide budgétaire, aux stratégies de coopération et à d'autres instruments» (la recommandation 5).¹

On trouve ensuite trois recommandations dans le deuxième pilier. Il s'agit tout d'abord d'améliorer la réglementation pour l'accès aux sous-sols des Etats-membres en vue de l'exploration et l'extraction; tout en conciliant les activités extractives avec la protection de l'environnement et les réserves naturelles délimitées par Natura 2000. L'IMP recommande ensuite de mettre en réseau les services géologiques des pays membres et de promouvoir la recherche de technologies pour le secteur extractif ainsi que pour le recyclage et la substitution de matériaux.

Le troisième pilier, celui de l'efficacité et du recyclage, est couvert par les recommandations 9 et 10.

L'accueil de l'IMP n'est pas toujours enthousiaste. Le mouvement environnemental Friends of the Earth (FoE) se montre même sévère : «La course aux matières premières ne devrait pas conduire à une exploitation illimitée de ressources naturelles». FoE déplore aussi le fait que la Commission n'ait pas retenu le droit des pays de restreindre l'accès aux matières premières pour des raisons environnementales.²

Plus loin dans cette publication, nous verrons comment l'Initiative Matières Premières est mise en application. Mais contentons-nous pour l'instant de dire un mot sur la première recommandation : les matériaux critiques. Des experts se mettent aussitôt au travail pour les définir et mesurer les risques qu'on peut y associer. Une structure existante leur sert de lieu de rencontre. C'est le Raw Materials Supply Group (RMSG), qui semble fonctionner depuis les années 1980³ auprès de la Direction Générale Industrie et Entreprise de la Commission. Le groupe de travail

compte 30 membres. Parmi eux des représentants d'entreprises telles que Volkswagen, Umicore, Nokia, Knauf Gips et Boliden, et des lobbies comme Euromines, Eurométaux et l'Association européenne des minerais industriels.⁴

Les experts publient une première étude en juin 2010. Cette étude sera mise à jour en 2014, et de nouveau en 2017. La troisième étude a été publiée en août 2017. A chaque fois, le nombre de matériaux considérés comme critiques pour les industries européennes augmente, de 14 en 2010 à 20 en 2014 et 27 en 2017. Constat principal : la Chine produit plus de 80 pour cent de sept de ces matériaux : l'antimoine, le bismuth, le gallium, le magnésium, le tungstène, les terres rares lourdes et les terres rares légères. Quelques entreprises 'occidentales' sont dominantes dans d'autres minerais critiques. La Monterion Corporation des Etats-Unis par exemple, associé au Département de la Défense américain, produit la quasi-totalité de béryllium utilisé pour renforcer les alliages de cuivre.⁵

Pression patronale

La stratégie européenne des matières premières ne tombe pas du ciel. Elle a été précédée et préparée au niveau des Etats-membres et d'autres programmes européens. Le 'texte-fondateur' de l'IMP mentionne par exemple la création d'une plateforme de technologies pour l'acier (ESTEP) en 2003, dans laquelle producteurs, consommateurs et fournisseurs d'équipements collaborent. Une autre structure patronale de «l'industrie européenne des minerais», créée en 2005, est la plateforme européenne de technologies pour l'utilisation durable de minerais (European Technology Platform on Sustainable Mineral Resources, ETP-SMR). Cette plateforme fait explicitement

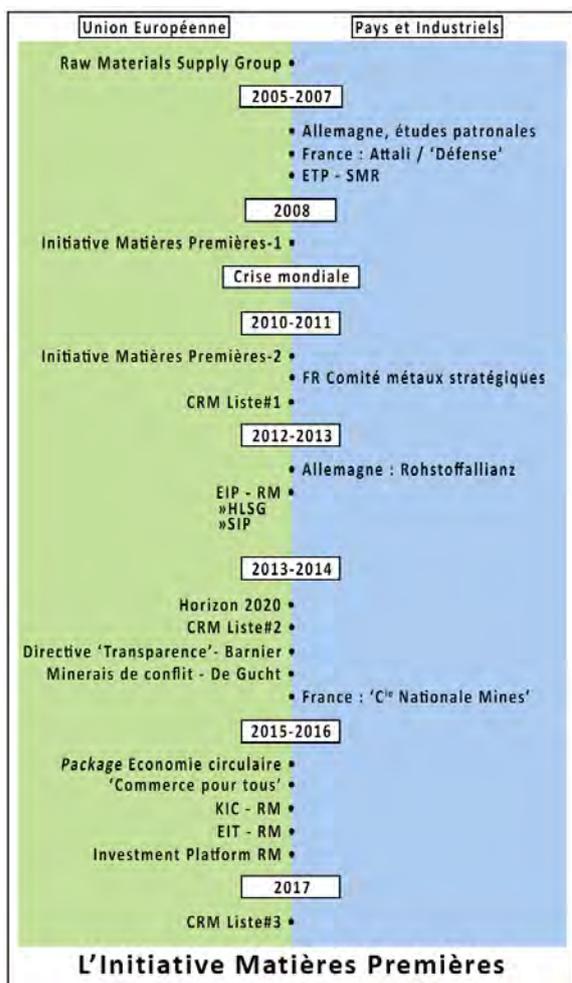
4. 'Des représentants d'ONG ont été invités mais n'ont pas participé'. *Critical raw materials for the EU. Report of the Ad-hoc Working Group on defining critical raw materials, Enterprise and Industry-European Commission, juin 2010.*

5. *Study on the review of the list of Critical Raw Materials. Criticality Assessments, Written by Deloitte Sustainability, British Geological Survey, Bureau de Recherches Géologiques et Minières, Netherlands Organisation for Applied Scientific Research, EUROPEAN COMMISSION, Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs Directorate Industrial Transformation and Advanced Value Chains Unit C.2 — Resource Efficiency and Raw Materials, juin 2017, 93 pages.*

1. COM (2008) 699_final, p.15.

2. *EU raw materials initiative. Industry interests undermine sustainable resource use, Friends of the Earth, 5 novembre 2008.*

3. D'après ce que nous avons pu reconstituer et selon nos sources.



Cette année-là, les industriels du métal, réunis dans la WVM (Wirtschaftsvereinigung Metalle), ouvrent le débat lors d'un congrès consacré aux matières premières. Ils sensibilisent la fédération allemande des patrons, la BDI (Bundesverband der Deutschen Industrie), puis leur gouvernement, et ensemble, de réunion en réunion, font monter leur cahier de revendications au niveau de la Commission européenne. 2007 est une autre étape importante. L'Allemagne préside alors le G8. Lors du sommet de Heiligendamm, le Commissaire européen pour l'Industrie et les Entreprises, l'Allemand Günter Verheugen annonce qu'une Initiative pour les Matières Premières verra le jour en 2008. Pour la petite histoire: en 2017 le vice-chancelier allemand Wolfgang Schaüble a entrepris une démarche tout à fait analogue lorsqu'il a plaidé pour un cadre d'investissements en Afrique «plus favorable» lors d'un sommet du G20 (de nouveau présidé par l'Allemagne).

Les patrons allemands ont fait l'expérience des difficultés de ravitaillement en gaz naturel posées par la politique de la Russie et de l'Ukraine. Différents incidents ont mis en péril la fourniture d'énergie, mais aussi conduit à de fortes et soudaines augmentations de prix comme dans les années 2005 et 2006. Le patronat allemand voulait éviter que ces difficultés ne se reproduisent pour les métaux indispensables à leurs productions. Leurs premières études identifiaient alors trois évolutions perçues comme inquiétantes.

Le premier facteur était l'émergence de la Chine et de l'Inde, tous les deux devenus de grands consommateurs de matières premières. En outre l'Inde se muait d'exportateur en importateur net de matières premières.

Le deuxième facteur tenait à la dépendance de l'Union européenne aux importations de métaux et de minerais. En 2009, les Etats-Unis et l'Europe représentaient moins de 10% de la production mondiale de métaux.² Cette dépendance était aggravée par l'épuisement de certaines réserves en Europe et la concentration

référence à la «stratégie de Lisbonne révisée» de 2005 et se donne donc comme objectif de promouvoir une croissance économique plus forte et plus soutenue.¹

Ces forums vont soutenir les intérêts de leurs initiateurs. L'ETP-SMR en particulier exercera son influence sur toute cette stratégie. Centres de recherche, instituts géologiques et entreprises s'y retrouvent les uns aux côtés des autres. Mais le secteur privé détermine ses positions. Aujourd'hui, l'ETP-SMR est présidé par l'Allemand Corina Hebestreit d'Euromines, la fédération des entreprises minières de l'Union européenne.

On peut observer un basculement à partir de 2005. En France, comme nous le verrons par la suite (voir article p21.), mais tout d'abord en Allemagne, l'économie la plus puissante de l'UE.

1. Voir par exemple les amendements du ETP-SMR au FP7, le programme de recherche scientifique de l'UE pour la période 2007-2013

2. Scarcity of Minerals: A Strategic Security Issue, The Hague Centre for Strategic Studies, 2009, cité dans Raw Materials Scoreboard, DG Grow, 2016, p.24.

géographique d'une longue liste de matières premières en dehors de l'Union européenne.¹

Le troisième facteur était «la concentration de l'offre» dans les mains d'un petit groupe d'entreprises minières. Deux entreprises fournissaient par exemple 68% du tantale dans le monde (principale application : microcondensateurs) et trois entreprises raffinaient 56% de la production de titane (pigments, mais aussi superalliages pour l'aéronautique).²

sait être encore en 2014. Le tableau ci-dessus résume cette évolution de 2007 à 2014. On y voit que l'offre de niobium par exemple est dominée par la seule entreprise brésilienne Moreira Salles pour 79,7% de la production mondiale, que l'entreprise russe Norilsk contrôle 43,6% de la production de palladium et que Rio Tinto contrôle 23,1% de la production de titane.

Cette concentration d'entreprises pose un énorme risque pour l'approvisionnement. Il n'est pas dérisoire de s'imaginer qu'un cartel puisse di-

Qui contrôle ces matériaux critiques ?

	2007				2014
Pd	78%	2007 : 50,10% 2014 : 43,60% Norilsk Nickel	2007 : 17,90% 2014 : 18,3% Anglo American	2007 : 10,10% 2014 : 10,3% Impala	72%
Pt	69%	2007 : 34,30% 2014 : 33,60% Anglo American	2007 : 20,70% 2014 : 17,50% Impala	2007 Norilsk Nickel 14% '14 Lonmin 12,2%	63%
Ta	68,4	2007 : 64,30% Talison	2007 Cabot 4%		?
Ti	56,3	2007 : 23,80% 2014 : 23,10% Rio Tinto	2007 Iluka 20,4% 2014 China State 18,3% 2014 Iluka 14,9%	2007 Anglo 12,1%	56%
Cr	52,9	2007 : 19% 2014 : 16,7% ENRC (Kaz)	2007 : 18,10% 2014 : 11,60% Kermas Group	2007 : 15,50% 2014 : 10,1% XStrata	37%
Mo	48,5	2007 Codelco 21,5% 2014 China State 42%	2007 Phelps D. 16,8 2007 Freeport 14,6 '14 Codelco 8,1	'07 GR Mex 10,2	65%
Ni	43%	2007 : 17,70% 2014 : 15,70% Norilsk Nickel	2007 Inco 14,1% '14 Vale 12,2% '14 Antam 8,6%	'07 BHP 11,2%	36%
Be	99%	2014 Materion (USA) 91,6% Chine			
Nb	93%	Moreira Salles (Br) 79,7% Iamgold Anglo			
REE	100%	Chine 95,4% Molyc. Lovoz.			
Fe	43%	Vale (Br) 17,2 % Chine 16,3% Rio Tinto 10,5%			

Pd palladium, Pt platine, Ta tantale, Ti titane, Cr chrome, Mo molybdène, Ni nickel, Be béryllium, Nb niobium, REE terres rares, Fe fer
Sources : BDI, DERA

Sources : BDI, 2007 ; DERA, 2014

L'Allemagne a suivi cette concentration d'entreprises dans le temps (voir figure ci-dessus). Son Agence des matières premières DERA en fai-

minuer l'offre pour imposer des augmentations de prix. Les cartels sont une réalité du capitalisme. Les exemples abondent dans l'histoire, y compris récente. Il suffit de se rappeler des scandales des taux interbancaires Libor et Euribor, du cartel des constructeurs de camions, du bras de fer en 2010 des trois Titans du Fer pour imposer une forte augmentation de prix à la Chine et tout dernièrement, du cartel des constructeurs automobiles allemands révélé en 2017.

1. En 2007, le Brésil fournissait 88% du niobium (principale application : alliages, acier), la Chine 87% du tungstène (métal dur, pour outils), l'Afrique du Sud 77% du platine (pour catalyseurs d'automobiles, spéculation) et la Russie 44% du palladium (pour catalyseurs). Chiffres du service géologique allemand cités dans Rohstoffsicherheit – Anforderungen an Industrie und Politik. Ergebnisbericht der BDI-Präsidentalgruppe »Internationale Rohstofffragen«, BDI 16 mars 2007.

2. Chiffres du Raw Materials Group cités dans Scarcity of Minerals, o.c..

Régénération des mines européennes

Raf Custers, Gresea

Il aura fallu 5 ans à la Commission européenne, de 2008 à 2013, pour mettre au point son Initiative Matières Premières. Cette stratégie doit permettre de sécuriser les approvisionnements et rendre le secteur minier en Europe compétitif. La mise en œuvre de cette stratégie débute en 2013. La Commission crée tout d'abord un haut commandement et commence ensuite à 'guider' les pays membres dans leurs politiques minières. Grâce à leur lobbying systématique, les grandes entreprises ne sont jamais brusquées. La 'licence sociale' (le consentement) par le public reçoit une attention particulière. Plusieurs projets miniers, notamment pour explorer des gisements de lithium, sont mis en chantier.

«Faire de l'Europe un leader mondial de l'industrie minière», voilà l'ambition affichée par la Commission européenne quand elle instaure le haut commandement de sa stratégie des matières premières.¹ La structure s'appelle l'EIP-RM - en clair : l'European Innovation Partnership for Raw Materials (EIP-RM).

Haut commandement

À l'origine de l'IMP, on trouve la crainte des industriels européens de voir les flux de matières brutes nécessaires à leurs activités interrompus. La Commission reconnaît ce risque en 2008 avec l'Initiative Matières Premières; une déclaration consolidée en 2011 et équipée en 2013 d'une branche opérationnelle, l'EIP-RM. D'autres 'partenariats' de ce type ont vu le jour pour remédier aux faiblesses constatées lors du crash économique en 2007-2008.²

Cette opération a été inspirée par les industriels et l'establishment allemands et français. Ils sont également bien présents quand l'Union

européenne met en place son architecture institutionnelle pour les matières premières.

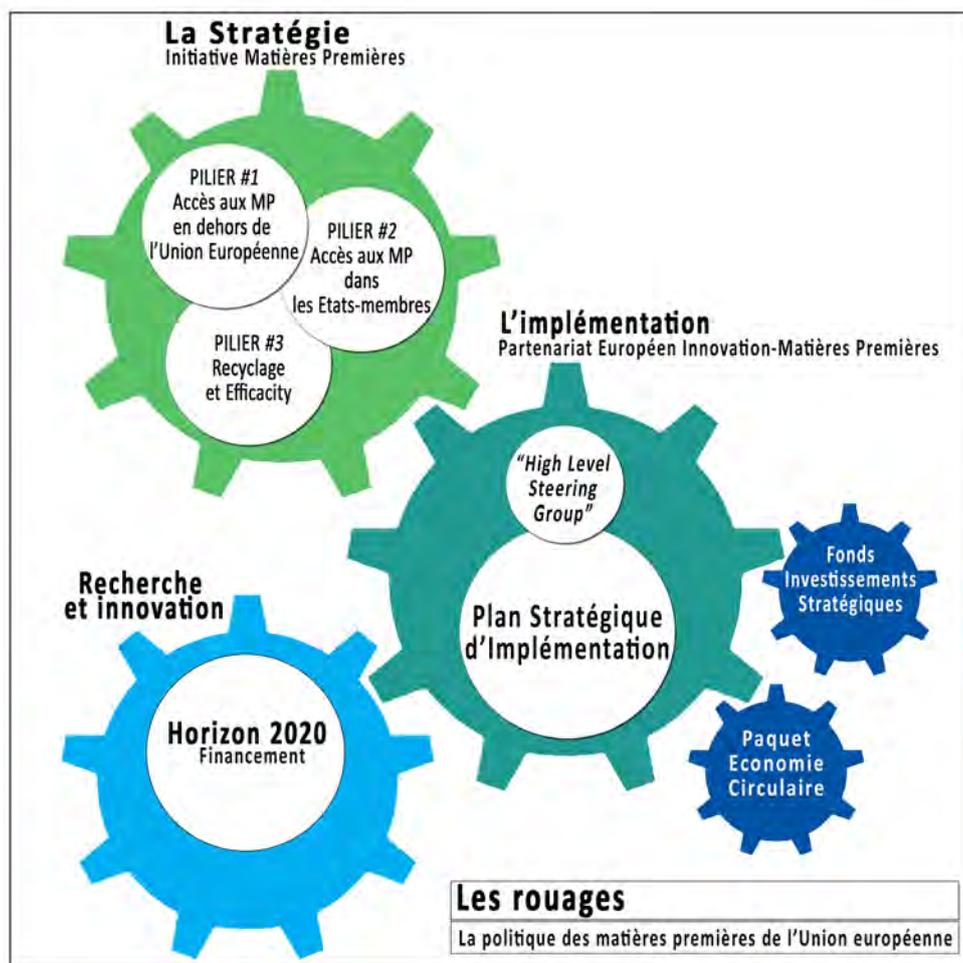
La direction est assurée par un High Level Steering Group (HSLG) qui coordonne des groupes opérationnels. La Direction générale Growth de la Commission européenne, dirigée par la commissaire Elżbieta Bienkowska, détient le pouvoir de décision finale.

Lors des premières rencontres de ce 'groupe pilote', les industriels représentaient la moitié des participants. Parmi eux, les représentants de nombreuses entreprises: AkzoNobel, Aurubis AG, Eramet, IBL SpA, Sibelco, KGHM Polska Miedz, LKAB, Nihon AG, Nokia, SAICA, Södra, Suez Environnement, Umicore, WEEE Re-Media, Elringklinger, Atlas Copco, Michelin.

Ils s'y retrouvent avec l'omniprésente lobbyiste allemande Corina Hebestreit (de la fédération entrepreneuriale Euromines et d'une autre structure patronale, l'ETP-SMR) et avec des délégués de centres de recherche proches du secteur privé. Friends of the Earth, IndustriAll European Trade Union, RREUSE (qui représente des entreprises sociales actives dans le recyclage) et Seas At Risk (protection de l'environnement marin) ont été ajoutées à la liste des membres du HSLG.

1. «Aider à faire de l'Europe en 2020 un leader mondial dans l'exploration, l'extraction, le traitement, le recyclage et la substitution de matières premières» dans : *Reducing the EU's dependency on raw materials: European Innovation Partnership launched*, EUROPEAN COMMISSION MEMO, 12 février 2013.

2. Les autres EIPs sont 'Active & Healthy Ageing', 'Water', 'Agricultural Productivity & Sustainability' et 'Smart Cities and Communities'. Voir le 'Rapport Aho' : *Outriders for European Competitiveness. European Innovation Partnerships (EIPs) as a Tool for Systemic Change. Report of the Independent Expert Group*, DG Recherche et Innovation, 2014.



Les groupes opérationnels comptent presque 200 participants dont un tiers représente les entreprises ou les fédérations patronales.¹

Le spectre de la Chine

Ce qui préoccupe toujours ces cercles c'est l'approvisionnement en matières premières, ce serait un facteur déterminant pour la compétitivité de l'économie européenne. Une 'évaluation stratégique' le dit ainsi : « à long terme, la compétitivité de l'économie de l'Union européenne continuera à dépendre de l'approvisionnement assuré en matières premières».²

Il est bien clair que l'émergence et le poids de la Chine sur les marchés des matières premières dérangent fortement à Bruxelles. La publication de listes de matériaux critiques pour les

industries européennes, en 2011, 2014 et 2017, confirme cette inquiétude au sein de l'UE.

Ces listes montrent que la Chine occupe une position de monopole pour certains matériaux dont les industries de l'UE ont absolument besoin. La question et sa solution sont régulièrement débattues. Le Français Patrice Christmann, directeur adjoint de la stratégie du BRGM³, explique au 'groupe conducteur': «la coopération internationale devrait se concentrer sur les pays en développement. Ceux-ci ne devraient [pas] être laissés aux pays concurrents».⁴ Mr Christmann pense en premier lieu à l'Afrique qui - nous sommes en 2013 - met sa propre stratégie minière en chantier, et où, selon lui, l'Europe devrait préserver ses prérogatives d'extraction avant que les économies émergentes, principalement la Chine, lui fauchent l'herbe sous le pied.

1. <https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/eip-raw-materials/en/members>

2. Strategic Evaluation Report 2016 Presented to the High-Level Steering Group, EIP-RM, 14 juillet 2016

3. le Bureau de recherche géologique et minière public français

4. Minutes. High Level Steering Group Meeting Report, EIP for RM, 12th February 2013. (Un détail infime, mais parlant : ce rapport est rédigé et relu par deux employés de la consultance britannique Oakdene Hollins).

À peine trois ans plus tard, le bilan est déjà positif. L'architecture institutionnelle (le «framework») existe et toutes les parties prenantes ont été mobilisées autour des objectifs majeurs : accélérer les innovations et gagner des avantages compétitifs pour la croissance et la création d'emplois en Europe». ¹ Parmi ces parties prenantes la fédération syndicale IndustriAll, les fédérations patronales Euromines (et les entreprises KGHM de la Pologne et Atlas Copco), IMA (Sibelco), Fead (Suez) et ETRMA (Continental).

Le cadre du deuxième pilier

La situation est différente pour les États membres. Ils sont souverains pour leurs sous-sols et les richesses qu'ils contiennent. Les politiques extractives relèvent donc de leur compétence nationale.

Mais le «texte fondateur» de l'Initiative Matières Premières (IMP) ne laisse aucune ambiguïté. ² En termes généraux il faut «déterminer, au sein de l'UE, des conditions-cadres propres à favoriser un approvisionnement durable en matières premières auprès de sources européennes.» C'est le deuxième pilier de l'Initiative des Matières Premières. On y sent l'influence de la position prise par Euromines peu avant l'éclatement de la crise mondiale en 2008. Cette association des entreprises minières voyant que les affaires dans le secteur extractif se portaient bien ailleurs dans le monde suggérait à l'Europe de suivre le mouvement. Il fallait surtout permettre aux entreprises minières européennes de profiter de la bonne conjoncture économique dans l'UE à cette époque. ³

L'IMP et l'EIP-RM, le Partenariat européen d'innovation pour les matières premières, ont défini les actions des États pour qu'elles soient en cohérence avec les grands objectifs des indus-

triels. Parmi ces actions cinq thématiques se distinguent: l'occupation des sols, la recherche, les procédures, le financement et la sensibilisation de l'opinion publique (la propagande dans l'euro-jargon). N'y figurent pas : les droits des populations et des travailleurs.

Les pays miniers expriment leur politique extractive dans des lois ou des codes miniers. Dès qu'elle a lancé l'Initiative Matières Premières, la Commission a voulu harmoniser les cadres juridico-politiques des États membres. Pour ne pas créer l'impression qu'elle se mêlait des affaires intérieures des États, elle est passée par le biais du discours sur les 'meilleures pratiques'. La Commission a mené une enquête sur les pratiques existantes dans le secteur. Elle a énuméré dans son rapport final les moyens par lesquels les pays pourraient optimiser leurs législations, le message implicite étant: 'adoptez une politique nationale minière standard'. ⁴ Ce programme s'appelle OptiMin.

Un groupe de travail a décrit la ligne directrice à suivre. Les mots-clés sont : rationaliser (dans l'original : streamlining) la procédure d'octroi de permis, garantir l'accès, garantir que les industries extractives soient traitées sur un pied d'égalité avec les secteurs concurrents (agriculture, foresterie, logement, autres industries), garantir la durée adéquate des concessions aux investisseurs. Ce groupe envoie ensuite des recommandations pour que «les politiques nationales créent les bonnes conditions-cadres pour l'extraction». Exemples : le guichet unique et le « tout informatisé » («e-gov»), mettre le pouvoir de décision au niveau national (les niveaux inférieurs exécutent), inclure l'idée que les gisements de minerais sont d'importance publique, éviter que les industries extractives soient automatiquement exclues dans et autour de zones sensibles (des réserves naturelles), définir pendant combien de temps et comment les données des investisseurs resteront confidentielles (pour encourager les investissements) et, pour terminer, pour ce qui est des procédures, réduire la durée des consultations parce

1. *Strategic Evaluation Report for the High Level Steering Group*, juillet 2016.

2. COM(2008) 699 final /2 - COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL. Initiative «matières premières» — répondre à nos besoins fondamentaux pour assurer la croissance et créer des emplois en Europe, Bruxelles, le 6 mai 2010.

3. *Domestic access to and sustainable supply of mineral resources in Europe*, Euromines, 27 February 2008.

4. *Report on National Minerals Policy Indicators. Framework conditions for the sustainable supply of raw materials in the EU*, EUROPEAN COMMISSION ENTERPRISE AND INDUSTRY DIRECTORATE-GENERAL, Bruxelles février 2014.

que celles-ci «peuvent être utilisées pour ralentir la procédure et tout le projet».¹

Parcourons maintenant les autres éléments du deuxième pilier. La question des sols et surfaces occupe une place importante dans cette stratégie. Le dilemme? Comment donner accès aux industries extractives lorsque «d'autres modes d'exploitation des sols font constamment diminuer les surfaces disponibles pour des activités extractives dans l'UE»? La solution passe par les connaissances géologiques des gisements minéraux et par l'aménagement du territoire. Pour ces deux domaines, des plateformes d'échange seront créées.

L'environnement en soi ne poserait pas de problème, et même pas Natura 2000, que la Commission européenne définit comme «le plus grand réseau coordonné de zones protégées au monde, détenant les espèces et habitats les plus précieux de l'Europe». Il est vrai que «les entreprises ont exprimé des inquiétudes» par rapport à la protection de ces zones. Mais, «la Commission souligne que ce cadre législatif n'établit aucune interdiction absolue des opérations d'extraction». Il faudrait simplement concilier les activités extractives avec la protection de l'environnement (sic).

Quant aux «conditions administratives», il s'agirait d'y instaurer des incitations pour les entreprises et accélérer le processus d'autorisation des activités de prospection et d'extraction. Et cela parce qu'«il n'est pas inhabituel que des périodes de huit à dix ans ne s'écoulent entre la découverte de gisements et leur exploitation réelle».² La Suède a bien compris ceci «et a prévu des délais de mise en route dans le processus d'autorisation».

Une autre composante essentielle de ce deuxième pilier tend à rendre les mines acceptables et acceptées par l'opinion publique. Pour cela il faut faire comprendre aux populations que les matières premières sont indispensables à l'économie européenne. L'activité minière est

légitimée par la création d'emplois qu'elle pourrait apporter ou stabiliser en Europe. Une publicité de la Commission explique par exemple que «30 millions d'emplois dépendent de l'approvisionnement durable de matières premières».

La sensibilisation se concrétise lors des *Semaines des Matières Premières* tenues en automne. Pendant celle de novembre 2016, quatre centres universitaires organisent une conférence dont les contributions sont instructives. Les intervenants échangent sur les expériences pour obtenir ce qu'ils appellent 'la licence sociale pour opérer' (Social License to Operate, SLO). On y entend que la confiance est primordiale et que «les citoyens doivent voir les entreprises minières comme l'une des leurs». Un consultant autrichien propose de ne pas oublier 'les festivals ecclésiastiques et le football'. Un autre aborde l'aspect psychologique et demande comment l'industrie peut 'reconnecter les consommateurs', parce que sans matières premières la fabrication des produits qu'ils consomment est impossible.³ Rodrigo Urquiza qui représente la Commission chilienne du cuivre, recommande de prévoir la consultation et la participation très tôt dans l'exécution d'un projet.

On cherchera en effet à savoir, en vain, si les citoyens et les citoyennes pourront jouer un rôle actif dans le processus de décision concernant ces projets. S'il y a bien une volonté de convaincre les citoyens européens du bien-fondé du redéploiement des entreprises minières selon un modèle purement commercial et essentiellement privé, les consulter là où ils se trouvent, mais leur accorder le mot final dans les prises de décisions serait trop demander. Les consultations se font dans l'architecture institutionnelle, pas en dehors. Le mot-clé «consultation» n'est repris nulle part dans les Plans stratégiques d'implémentation de l'EIP-RM.

Les oiseaux nous donnent du pain?

L'élite économique et politique européenne veut réimplanter une industrie minière sur le continent, mais, une question semble être

1. *Recommendations on the framework conditions for the extraction of non-energy raw materials in the European Union. Report of the Ad Hoc Working Group, 13 novembre 2014.*

2. COM(2008) 699 final /2, O.c., p.10

3. Aidan Davy (International Council on Mining and Metals), *Social License to Operate (SLO) and value chain disconnects, à la conférence 'Reconnecting Raw Materials & Society', Bruxelles, novembre 2016.*

Le lithium en Europe, gisements et production

	Entrepreneur	Production	Nom du site
Portugal	Sociedade Mineira de Pegmatites (Portugal)	Oui	Mangualde
	Novo Litio (ex-Dakota Minerals, Australie)	/	Sepeda - Barroso - Alvao
	/	/	Fregeneda Almendra Alijo - Veral Adagoi
Autriche	European Lithium (Australie)	«2020»	Wolfsberg
Finlande	Keliber (Finlande)	«2018»	Syväjärvi, Rapasaari, Länttä, Outovesi
France	Imerys (Suisse/France)	«Oui»	Échassières
	/	/	Treguennec
	/	/	Soultz-sous-Forêts et Cronenbourg
Irlande	Blackstairs (créée par Ganfeng, Chine et International Lithium, Canada)		'Avalonia'
Serbie	Rio Tinto	«2023»	Loznica / Jadar
	Ultra Lithium Inc (Canada), avec BETEC (Chine) et Guofang (Chine)	/	
	Pan Global Resources (Canada)	/	Valjevo

Source : Deutsche Bank, 2016 ; notre recherche

Légende : (Portugal: production en cours - Autriche, Finlande, France, Serbie: production indirecte et prévue)

évitée : « après 2000 ans d'exploitation, le sous-sol de la vieille Europe n'est-il pas épuisé ? » Non, répond Michel Rabinovitch, un géologue, « l'argument ne tient pas. L'Europe n'est pas moins favorisée par la nature que tout autre territoire de cette ampleur. » L'auteur de cette prose compte pas moins de 117 'gîtes'¹ contenant des substances minérales en Europe et conclut : « L'Europe est aussi neuve, et combien plus documentée et facile à exploiter, que le bouclier canadien ou les déserts d'Australie. Alors, qu'attendons-nous ? Sont-ce l'herbe verte et les petits oiseaux qui nous donneront du pain et du travail ? »²

Des explorations sont en cours. Prenons juste l'exemple du lithium. Selon les constructeurs

1. Gisements

2. Rabinovitch, Michel, Perspectives de la géologie minière européenne, in : Géologues n°153, Paris, 2012.

automobiles, ce métal va jouer un rôle crucial à l'avenir. Ils commencent à produire des véhicules électriques alimentés par des batteries fabriquées entre autres avec du lithium. Les constructeurs veulent vendre et nous font croire que les ventes de véhicules électriques ont le vent en poupe. Des capitalistes cherchant de beaux retours sur investissements se jettent donc dans la course aux gisements. Une demi-douzaine de sites sont identifiés en Europe. Les entreprises se préparent pour extraire du lithium du sous-sol, malgré le fait que ce type de production coûte nettement plus cher que la méthode 'traditionnelle' d'extraction de saumures de lacs salés d'une part, et d'autre part, qu'il est possible que le prix du lithium chute si tous ces projets arrivent au stade de la production. Seul le Portugal produit du lithium à ce jour, par le biais de la Sociedade Mineira de Pegmatites. À Echassières en France, Imerys produit également

une petite quantité de lithium, comme sous-produit d'une mine de kaolin.

La présence de Rio Tinto est remarquable. Rio est une des rares 'majors' (grandes entreprises minières) qui investit dans l'extraction en Europe. La multinationale a dépensé 50 millions de dollars en 2015 pour des tests et des études à Jadar en Serbie. Cet investissement est justifié par la proximité du grand marché de l'Union européenne. Ajoutons, de manière anecdotique, que l'entreprise Envidity (États-Unis) prépare une grande exploitation de charbon au Kosovo. Envidity est présidé par Wesley Clark, l'ex-général américain qui a coordonné les bombardements de l'OTAN contre la Serbie en 1999.

Le Big Business est bien soigné

Il n'y a pas si longtemps, la Commission soulignait que sa politique commerciale devait veiller «à ce que l'approvisionnement en matières premières ne soit pas perturbé par des accords anticoncurrentiels, des opérations de concentration ou des mesures unilatérales décidées par les entreprises concernées».² Mais cette concentration de firmes a été oubliée. Elle n'est plus mentionnée du tout dans le Raw Materials Scoreboard, un document qui sert à la prise de décision stratégique.³ Le Scoreboard ne parle que de la concentration géographique, dans certains pays qui ont parfois des niveaux de 'gouvernance' décevants et des niveaux d'instabilité élevés (selon les critères de l'UE). La Commission redoute-t-elle les patrons ? Quand ils ne participent pas directement à la rédaction des législations par des actions de lobbying – pour mettre en avant leurs intérêts, ou pour atténuer des projets qui pourraient leur être défavorables –, ceux-ci résistent vigoureusement aux tentatives de régulation qui ne leur sont pas favorables. C'est le cas pour les minerais

1. *L'organisation du traité du Nord atlantique.*

2. COM(2011) 25 final. COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS. RELEVER LES DÉFIS POSÉS PAR LES MARCHÉS DES PRODUITS DE BASE ET LES MATIÈRES PREMIÈRES, Bruxelles, le 2 février 2011.

3. Le premier Raw Materials Scoreboard de 108 pages a été produit par le EIP-RM et le Joint Research Centre pour la DG Grow de la Commission européenne et présentée en juillet 2016 à l'occasion du 3e High Level Steering Group. Ce document n'existe qu'en Anglais : <http://publications.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/6c7452ae-472a-11e6-9c64-01aa75ed71a1>

de conflits. Ces matériaux proviennent de zones instables ou de guerre où les droits humains sont souvent violés. Ils peuvent donc être 'contaminés'. Or, après trois ans de débats, les institutions européennes ont décidé de ne pas obliger les entreprises à contrôler si elles consomment ou pas des 'minerais de sang'. Seules les entreprises qui importent ces matériaux sont soumises à une obligation de vérification. L'argument des entreprises a donc porté. Elles ont clamé dès le début que ces vérifications seraient trop coûteuses et nuiraient à leur compétitivité.

Les entreprises multinationales extractives utilisent le même argument pour refuser une plus grande transparence de leurs flux financiers et des paiements faits aux gouvernements des pays où ils opèrent. La Directive 'comptable' (2013/34/UE) de 2013 sera partiellement revue en 2018, une opportunité pour empêcher les échappatoires, permettre aux populations des pays en question de connaître les montants versés par les entreprises extractives et de voir si cet argent est utilisé à leur bénéfice. En outre, «une plus grande ouverture des affaires renforce l'image de marque et la 'licence sociale' pour opérer' de ces entreprises». C'est l'opinion exprimée par des organisations militantes (e.a. Transparency International et publiez ce que vous payez).⁴

Autres actions extérieures

Les autres branches de la machine européenne poursuivent leurs actions en faveur de l'approvisionnement et du secteur minier. Voici quelques exemples. Le Service européen d'action extérieure, dirigé par Federica Mogherini, avait déjà identifié quatre 'partenaires' stratégiques dans l'hémisphère occidental (le Brésil, le Mexique, le Canada et les États-Unis) et commande des études pour concrétiser la collaboration dans le domaine des matières premières.⁵ Une étude pour une Latin America Mineral Development Network Platform sera réalisée par le bureau allemand Projekt-Consult.

4. *Draft extractives coalition advocacy paper, août 2017.*

5. REGULATION (EU) No 234/2014 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 11 March 2014 establishing a Partnership Instrument for cooperation with third countries, 15.3.2014 EN Official Journal of the European Union L 77/77.

Mais un 'instrument eurocanadien d'investissement minéral' (EU-Canada Mineral Investment Facility) fait déjà l'objet d'une étude de faisabilité, réalisée par Ernst-and-Young/Canada. Cet instrument fait partie de l'accord commercial des deux blocs, le Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA). Un objectif est de faire face ensemble à la concurrence accrue de la Chine.¹ Un autre est de faciliter les échanges, sachant que des entreprises minières canadiennes sont présentes en Europe (voir l'article de Maria Kadoglou p.14) et que l'Allemagne est un mégaexportateur de machines. L'UE négocie, dans la même veine, avec l'Australie, un autre géant minier.

Les matières premières sont aussi le souci permanent des Commissaires européens du Commerce. Depuis 2015 la ligne de conduite se résume comme suit : «la Commission proposera un chapitre consacré à l'énergie et aux matières premières dans chaque accord commercial». Cette intention apparaît aussi dans la déclaration «Commerce pour tous».² Les résultats sont là. Les Accords de libre-échange avec la Corée du Sud, l'Amérique centrale, la Colombie et le Pérou incluent l'interdiction pour ces 'partenaires' d'imposer des droits, des taxes ou d'autres subventions à leurs exportations. La Commission européenne, après avoir imposé des APE (accords de partenariat économique) à la plupart des pays de la zone Afrique, Caraïbe, Pacifique fait aussi avancer les négociations d'accords de libre-échange avec la Malaisie, les Philippines, l'Indonésie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les pays fondateurs du Mercosur (l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay). Il s'agit de pays ou de régions riches en matières premières minérales ou agricoles. Ces actions s'inscrivent dans la diplomatie économique de l'UE que nous avons traitée dans 'L'Europe (néo) mercantile', une livraison précédente de la revue GreseaEchos.³

La diplomatie économique de l'UE s'exerce aussi via l'Organisation mondiale du commerce. L'Europe y a obtenu à deux reprises la

condamnation de la Chine parce qu'elle limitait, pour ses propres besoins, les exportations d'une liste de neuf matériaux (en 2009), et ensuite de terres rares (en 2012, avec les États-Unis et le Japon). La Chine est quasiment devenue le seul exportateur de terres rares (après que les entreprises américaines lui aient sous-traité la production dans les années 1990). Cette classe de matériaux est essentielle pour une transition énergétique, vers une économie 'zéro carbone'.

1. *Euromines Newsletter 1/2017, mai 2017.*

2. *Le commerce pour tous. Vers une politique de commerce et d'investissement plus responsable, DG Commerce, octobre 2015, p.15.*

3. *L'Europe (Néo) Mercantile. La diplomatie économique de l'UE dévoilée, Gresea Echos 86, juin 2016.*

Colonialisme extractiviste en Europe: le cas de la Grèce

Maria Kadoglou, Hellenic Mining Watch

A la fin des années 1970, les richesses minérales de la Grèce furent mises en avant par le pays afin d'assurer son accession à la Communauté européenne. Aujourd'hui, après plusieurs années de politiques austéritaires, la Grèce fait l'expérience, comme avant elle les Etats du Sud, de la malédiction des matières premières. Contrats léonins, modèle extractiviste tourné vers l'exportation, les ressources minérales du pays profitent à l'économie mondiale, pas aux grecs !

Quand la Grèce entra dans la Communauté économique européenne en 1981, le président de la Commission Gaston Thorn déclara que ses ressources minérales constituaient l'un des principaux atouts de ce nouveau membre de la CEE. Tout au long de la période de négociations de plusieurs années qui précéda l'adhésion de la Grèce à la CEE, les responsables du gouvernement grec firent la promotion des richesses minérales¹ du pays, qu'ils présentèrent comme une partie de la dot apportée par la Grèce, en particulier les minerais métalliques dont l'Europe du Nord industrialisée avait grand besoin et dont elle manquait. Cela conduisit le Financial Times à écrire en 1977: "Quand la Grèce deviendra le dixième membre de la Communauté économique européenne, ses abondantes ressources minérales procureront un large éventail de matières premières au Marché commun, qui fonctionnera dès lors de manière autonome pour l'élaboration de nombreux produits"².

L'entente semblait parfaite. Pourtant, les premières tentatives menées dans les années 1990 et 2000 par des multinationales pour exploiter les précieux minerais métalliques grecs tant convoités, dans le nord du pays, se soldèrent

les unes après les autres par des échecs. Les obstacles auxquels ces compagnies se heurtèrent furent d'une part les législations environnementales grecque et européenne et, plus important, d'autre part, les résistances rencontrées au sein de la société grecque. En Chalcidique et en Thrace, la population locale, informée sur les impacts de l'exploitation minière à grande échelle, réalisa à quel point les projets en cours menaçaient son environnement et ses moyens de subsistance, et résista avec acharnement. Ces projets furent finalement résiliés par le Conseil d'État grec, et plusieurs années passèrent avant que l'industrie minière internationale soutenue par le capital ne fomenté une deuxième attaque.

C'est alors que la crise financière se déclencha. En 2010, la Grèce accepta un plan de «sauvetage» – en fait un emprunt géant, le premier d'une série de trois jusqu'ici, visant à s'assurer que le pays aurait la capacité de rembourser des emprunts plus anciens, et par conséquent à se porter au secours des banques européennes exposées à la dette grecque. La Troïka (Commission européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international), en tant que bailleur, imposa une série de mesures d'austérité sévères, plongeant la Grèce dans une profonde récession, ainsi qu'un vaste programme de réformes structurelles et de privatisations des propriétés d'État et des ressources minérales.

1. Xenophon Zolotas, ancien premier ministre "What Greece has to offer the Common Market", https://www.cvce.eu/content/publication/2002/8/6/60bed2c3-db69-494b-9755-2fcba964791/publishable_en.pdf

2. Nikolaos Martis, ancien ministre "The economic advantages of Greece", <https://adiotos.wordpress.com/2010/11/16/ellada-pleonektimata/>



Politiques minérales européennes et grecques

La Commission commença à mettre en place la nouvelle politique européenne en matière d'industries et de matières premières à peu près à la même période. Lancée en 2008 et consolidée en 2011, l'Initiative des Matières Premières (IMP) vise à assurer l'approvisionnement durable en matières premières de l'économie européenne. Renforcée par le Partenariat Européen pour l'Innovation pour les Matières Premières, elle a pour but d'aider l'Union européenne à atteindre un objectif ambitieux, consistant à élever à environ 20% la part de l'industrie dans le PIB de l'Union en 2020, et à stimuler sa compétitivité dans la mondialisation.

Le deuxième pilier de l'IMP consiste à sécuriser l'approvisionnement en matières premières minérales primaires d'origine européenne. L'industrie européenne est hautement dépendante des importations de minerais et de métaux, voire totalement dépendante pour certains métaux, comme les terres rares et les métaux du groupe du platine. L'objectif de ce deuxième pilier est ainsi de favoriser de nouvelles exploitations minières au sein de l'Union européenne, particulièrement de minerais métalliques, y compris l'exploitation minière des grands fonds marins.

Dans cette perspective, la Commission a défini trois objectifs à l'intention des États membres :

1. mettre en place une politique nationale sur les minerais ;
2. déterminer un plan d'utilisation des sols concernant les minerais ;
3. établir un cadre propice à l'exploration et à l'exploitation minières.

La Grèce s'est hâtée de se conformer à ces directives et en 2012, elle a été l'un des premiers pays de l'Union européenne à adopter une politique nationale sur les minerais¹, directement inspirée de l'Initiative Matières Premières. Cette politique nationale trace les contours des principales mesures concernant l'exploitation des ressources minérales, mesures devant être intégrées horizontalement à tout programme ou plan spécifique.

L'idée est clairement de se débarrasser des obstacles qui pourraient entraver l'exploitation minière. La législation existante sur l'exploitation minière (le Code minier de 1973) donne déjà des droits exclusifs scandaleux aux investisseurs du secteur minier, dont celui d'exproprier des biens privés.

Conformément à la politique nationale, les changements législatifs devront être faits de manière à attirer les investissements miniers, à

1. National Policy for the exploitation of mineral resources, http://www.sme.gr/EPAOP_SME_Aggliko.pdf



accélérer aussi les processus de délivrance de permis environnementaux et techniques, et conduiront à étendre l'exploitation minière jusque dans les zones protégées.

Un projet de loi visant à délivrer des permis pour des activités minières a été présenté en juillet 2017. La politique nationale met tout particulièrement l'accent sur la conception de plans d'utilisation des sols «adéquats», qui devront être élaborés à la fois pour assurer un accès sans restriction aux gisements de minerais, et pour résoudre les conflits liés à d'autres formes d'utilisation des sols. L'exploitation minière a été hissée au rang des priorités absolues, et prime désormais sur toute autre utilisation potentielle des sols, y compris la protection des écosystèmes. Des mesures seront prises pour modifier le plan d'utilisation des sols d'un secteur donné si des gisements miniers y sont découverts. Quand ils seront légalisés, ces

plans d'utilisation des sols consolideront la position de l'exploitation minière en tant qu'activité économique dominante dans une grande partie de la Grèce du Nord, et tout arbitrage de conflit sera systématiquement tranché en faveur de cette activité unique et dominante.

Une autre mesure importante de cette politique minière est intitulée «Promotion du dialogue – Obtenir l'adhésion des populations locales». Si l'obtention de l'approbation des populations locales est un facteur important pour le développement des activités minières, elle ne va pas jusqu'à faire partie des conditions requises. Les populations locales doivent être persuadées des bénéfices que pourront leur apporter les projets d'opérations minières, et de leur faible impact sur l'environnement. Mais aucune mention n'est faite de la conduite à tenir si, au contraire, ces populations décident de s'opposer aux projets d'activités minières – pour avoir une idée de ce qui se passera dans ce cas-là, il suffit toutefois d'observer la brutalité avec laquelle a été menée la répression des manifestations organisées par les opposants aux projets d'exploitation minière massive d'Eldorado Gold, dans les denses forêts de Chalcidique, dans le nord de la Grèce.

Des changements législatifs inspirés par l'IMP ont déjà été engagés, mais ils progressent lentement, car les résistances sont encore fortes. Dans certains secteurs concernés par ces mesures, en particulier celui des projets d'investissement, la politique minière se conforme aux conditions requises par les mémoranda imposés par la Troïka. Au cours des années de crise, plusieurs lois en faveur d'investissements stratégiques importants ont été adoptées sur le mode du « fast-track », permettant d'accélérer leur ratification, sans pour autant être suivies d'effets jusqu'ici.

Qui tire les bénéfices de l'Initiative Matières Premières ?

Selon la Commission, l'IMP a pour mission de "répondre à des besoins cruciaux en matière de croissance et d'emploi en Europe". Mais des besoins de qui s'agit-il exactement ? Des emplois pour qui et de la croissance pour qui ?

Les métaux sont des matières dotées de beaucoup de valeur. Ils sont extraits du minerai, avant d'être transformés, manufacturés, assemblés et combinés à d'autres matériaux pour former des produits finis. Leur transformation et le travail humain augmentent leur valeur tout au long du processus, valeur qui est incorporée au produit final, qu'il s'agisse d'une voiture, d'un missile ou d'un dispositif médical. Les métaux de base peuvent être recyclés et réinsérés dans la chaîne de valeur. Mais l'extraction du minerai en soi est une industrie caractérisée par sa faible valeur ajoutée et son faible taux de création d'emploi.

Les statistiques au niveau de l'UE faisant état de la contribution du secteur industriel à l'économie de l'Union ne montrent qu'une partie de la réalité, dans la mesure où il existe des différences colossales entre les États membres. Les métaux non-ferreux représentent 1,25% de l'industrie manufacturière de l'Union européenne¹, mais cette activité est concentrée dans les pays industrialisés du centre et du nord de l'Europe. En dépit des belles paroles de la Commission, l'objectif de l'IMP est tout à fait clair : les industries européennes des métaux ont besoin de métaux en grande quantité et à des prix abordables, et elles cherchent à s'en procurer par tous les moyens. Ainsi, c'est l'Union européenne, dans son ensemble, qui va se démermer pour assurer l'approvisionnement, au lieu de laisser ces industries prendre en charge leurs besoins elles-mêmes. Elle pourra le faire en déployant une «diplomatie des ressources» en direction de pays producteurs de minerais métalliques situés hors de l'UE, ou en «révoquant des mesures dissuasives» – autrement dit en s'arrangeant pour faire plier tout pays qui voudrait conserver ses richesses minières pour le bénéfice de son propre peuple ou restreindre l'extraction pour protéger

d'autres ressources précieuses. L'Union européenne ne s'interdira pas non plus d'ouvrir la voie à l'exploitation minière dans les pays européens, là où les multinationales n'auront pas été en mesure de vaincre les obstacles dressés par la loi et la démocratie. On le voit, les bénéficiaires de l'IMP sont de manière égale l'industrie des métaux et l'industrie minière, qui ont réussi à transposer leurs propres programmes au cœur de la politique officielle de l'Union européenne.

Le système décrit ci-dessus fait de la Grèce une victime toute désignée. Ce pays périphérique, doté d'abondantes ressources minérales, aux prises avec une crise économique et sociale aux proportions inimaginables, dirigé par un gouvernement faible et un parlement qui ne peut même pas légiférer sans l'approbation de ses prêteurs, ce pays aux institutions faibles, au système politique et administratif corrompu et où les mesures néolibérales ont laissé une grande partie de la population en état de choc, beaucoup le décrivent aujourd'hui comme une colonie.

Les mots « durable » et « durabilité » sont mentionnés 28 fois dans les 11 pages que compte l'IMP. Mais la durabilité de l'approvisionnement n'a rien à voir avec la soutenabilité de l'exploitation minière – cette dernière expression est d'ailleurs un oxymore, les minéraux étant des ressources non-renouvelables. La Commission cherche à convaincre qu'elle ne s'est pas engagée dans un processus d'accaparement des ressources de type colonial. On répète à l'envi que l'approvisionnement en certains métaux destinés aux technologies innovantes et « propres » est une nécessité, comme si seules ces industries avaient besoin de ces métaux, et pas les industries ultra-polluantes, comme le complexe militaro-industriel. En outre, l'IMP omet de manière opportune de mentionner que les panneaux solaires et les véhicules électriques ne sont « propres » et « verts » que dans les pays où ils sont utilisés. Dans les pays qui fournissent les matières premières, l'exploitation minière provoque de sérieux dommages environnementaux et de graves répercussions sociales. Et si du point de vue du consommateur, les métaux ne reviennent pas cher, c'est tout simplement parce que l'industrie minière externalise ses coûts.

1. https://ec.europa.eu/growth/sectors/raw-materials/industries/metals/non-ferrous_en



Les métaux de terres rares, par exemple, sont très recherchés en raison de leurs propriétés uniques, mais les déchets qu'ils génèrent sont souvent radioactifs. Il semblerait que des gisements de terres rares existent en Grèce, y compris dans les fonds marins du nord de la mer Égée, le long des côtes de Macédoine et de Thrace. L'Union européenne et la Chine sont toutes deux intéressées par leur exploitation¹. Les partisans de l'industrie minière en Grèce s'efforcent de gagner l'opinion publique à leur cause en soulignant les prix élevés de ces métaux sur le marché. Toutefois, seuls les métaux purs atteignent ces prix. La Grèce ne maîtrisant pas la technologie permettant de séparer les terres rares – et n'étant pas en mesure de l'acquérir selon toutes probabilités –, elle ne pourra, au mieux, qu'exporter des matières premières non transformées à bas prix (des concentrés). Le gain financier pour le pays, s'il existe, sera minimal, tandis que les effets dévastateurs sur les fonds marins, le littoral, mais aussi l'industrie de la pêche et le tourisme seront inévitables.

Le Code minier de 1973 comportait des mesures qui permettaient d'imposer des restrictions à l'exportation de minerais métalliques, dans le but de sécuriser l'approvisionnement des industries métallurgiques nationales en matières premières. L'objectif était d'encourager l'intégration verticale des ressources minérales, mais ces articles, jugés incompatibles avec le principe de libéralisation du marché, ont été abolis en 2014.

¹ *China shows strong interest in rare greek minerals*, 23-10-2015, <http://www.balkaneu.com/china-shows-strong-interest-rare-greek-minerals/>

Qu'il ait été imposé par les prêteurs ou dicté par la Commission dans le cadre de l'IMP, ce basculement a directement profité aux multinationales, décidées à dégager des revenus en vendant les minéraux sous forme de concentrés, plutôt que d'investir dans des équipements coûteux de traitement métallurgique et de raffinage des métaux. Le premier exemple qui vient à l'esprit quand on évoque ce sujet est celui de la firme canadienne Eldorado Gold.

Dans tous les cas, l'Union européenne a établi un ordre de priorités cohérent qui apparaît tout à fait clair : les intérêts des entreprises passent avant ceux des États, et aucune mesure de restriction d'accès aux métaux n'est plus tolérée.

Eldorado Gold: un cas d'étude

L'exemple du projet d'investissement d'Eldorado Gold en Chalcidique permet de comprendre clairement les objectifs et les priorités de la Commission. En 2011, Eldorado a reçu l'autorisation de développer les mines d'or, de cuivre et de métaux de base de Chalcidique, où se trouvent notamment les gisements d'envergure internationale de Skouries et d'Olympias. Plus d'une décennie plus tôt, la population locale avait combattu avec succès l'implantation d'une autre société canadienne, TVX Gold, mais la trêve n'aura pas duré longtemps. Ces dernières années, cette région a pris des allures de zone de bataille, la police réprimant violemment des manifestations contre ces investisseurs, organisées par la communauté lo-



cale craignant les effets toxiques d'une opération industrielle de si grande envergure.

Eldorado a subi de nombreux revers et dû relever de nombreux défis, en particulier en 2015, quand Syriza, parti de gauche radicale¹ qui avait soutenu le mouvement contre l'exploitation minière, a accédé au pouvoir. Bien que non directement liée aux memoranda imposés à la Grèce par ses crédettes, on rapporte que la situation d'Eldorado a souvent été évoquée au cours des réunions entre la Troïka et le gouvernement. La position de Syriza concernant ce projet semble avoir changé depuis la signature du troisième mémorandum, en juillet 2015 – selon certaines rumeurs, ce mémorandum comprendrait des mesures autorisant implicitement Eldorado à poursuivre ses projets.

En vertu de son contrat avec l'État, Hellas Gold, filiale d'Eldorado, a pour obligation de développer une intégration verticale des ressources minérales², comprenant la production de métaux purs, d'or, de cuivre et d'argent. Si ce projet avait été initialement approuvé, c'est que l'exportation de produits à haute valeur ajoutée devait procurer des revenus fiscaux à l'État. Le projet d'Eldorado, qui s'était vu délivrer un permis environnemental en 2011, comprenait un procédé novateur de fusion éclair, une technologie de traitement mé-

tallurgique fournie par la compagnie finlandaise Outotec. Mais en 2016, il a finalement été établi après examen que cette méthode de traitement ne convenait pas aux minerais à haute teneur en arsenic de Chalcidique, si bien que l'étude métallurgique préliminaire a été renvoyée à la firme. Pour Eldorado, cela revenait à ne pas pouvoir honorer ses obligations contractuelles de base et à se retrouver dans une impasse juridique. Le 3 novembre 2016, jour ayant suivi le renvoi de l'étude métallurgique à Eldorado, le ministre de l'Environnement était remplacé par un membre du gouvernement plus pro-industriel.

Le nouveau ministre informa la compagnie que tous les manquements aux obligations contractuelles seraient soumis à un tribunal arbitral. Après avoir essayé pendant un an d'obtenir des permis pour toutes ses autres activités, à l'exclusion de l'unité métallurgique, Eldorado a fini par adopter une stratégie plus frontale. Le 11 septembre 2017, un ultimatum a été présenté au gouvernement. Si tous les permis en attente pour Skouries et Olympias n'étaient pas délivrés dans un délai de 10 jours, toutes les mines seraient fermées et les ouvriers licenciés. Selon plusieurs sources au sein de l'UE, si des compagnies étrangères se mettaient à quitter la Grèce, l'effort de restaurer la crédibilité du pays serait fragilisé³. D'après ces sources, il était quasiment certain que les responsables de la zone euro et de la

1. Note du traducteur : le terme "radicale" figure dans l'étymologie de Syriza.

2. Intégration verticale : le fait de faire suivre l'extraction du brut par une transformation en métal puis par une application d'usine (au niveau d'un pays), ou bien de rassembler extraction, transformation et produit fini au sein d'une entreprise.

3. Commission reax on Eldorado Gold threat to abandon Greece investment, 12.9.2017 <http://www.naftemporiki.gr/story/1275397/commission-reax-on-eldorado-gold-threat-to-abandon-greece-investment>

Commission aborderaient le sujet avec le gouvernement grec. Une autre source anonyme de l'UE confia à Bloomberg que le problème serait discuté lors de la réunion de l'Eurogroupe qui allait se dérouler à Tallinn, en Estonie¹. Ce ne fut pas le cas, mais la menace fit son effet. Le gouvernement s'est empressé de délivrer les quatre permis pour la mine d'Olympias, et Eldorado a fait machine arrière, renonçant à son chantage.

Notons que l'Union européenne a pesé de tout son poids en faveur d'Eldorado Gold sans même examiner la validité de ses requêtes. Du point de vue de l'UE, la Grèce a besoin d'investissements étrangers, peu importe qu'ils s'avèrent destructeurs sur le plan environnemental et social ou qu'une compagnie viole les termes du contrat qu'elle a signé. La Grèce doit envoyer un message : on peut y faire des affaires, toutes sortes d'affaires. L'UE ne se soucie guère non plus du fait que la Grèce se dote ou non d'une industrie de traitement métallurgique, ou du fait que les métaux purs puissent être produits dans le pays ou non. Apparemment, le fait qu'Eldorado paye ou ne paye pas de taxes est également hors de propos. En réalité, l'Union européenne, en plus d'avoir fait pression sur la Grèce en faveur d'Eldorado, aide activement cette même compagnie à contourner l'imposition en passant par plusieurs filiales « boîtes aux lettres » situées aux Pays-Bas².

Aux yeux de l'Union européenne, la Grèce se présente comme l'une des sources d'approvisionnement en métaux les plus prometteuses qui soient, dans les années à venir, pour les industries européennes, et elle ne peut se permettre de voir les projets d'Eldorado échouer. Skouries ne constitue pas seulement un gisement précieux en soi, il représente aussi la clé qui ouvrira de nouvelles réserves de métaux dans le nord du pays, où la résistance des populations locales est encore forte. Tous les projets et les tentatives d'exploration sont actuellement en suspend et ne seront pas poursuivis avant (ou à moins) que la saga Eldorado

livre son dernier mot et que les mines de la firme canadienne commencent à produire.

Ainsi, avec l'aide de l'Union européenne, la Grèce est sur la voie de devenir un État extractiviste, comme le sont déjà de nombreux pays latino-américains et africains. Un État dont la seule fonction sera de fournir à l'économie mondialisée des matières premières à bas prix, souvent au détriment de son propre peuple, de son propre environnement et de son propre développement³. On se trouve en présence d'un cas de colonialisme, où les ressources naturelles se muent en calamités, érodant au passage la démocratie, les droits de l'homme et l'intégrité des institutions de l'État.

Article traduit de l'anglais par Frédéric Dalléas

1. Greece grants permits for Eldorado after miners clash with police, 14.9.2017 <http://www.mininggreece.com/mininggreece-greece-grants-permits-for-eldorado-after-miners-clash-with-police/>

2. SOMO, Fool's Gold (Eldorado Gold), March 2015 <https://www.somo.nl/fools-gold-eldorado-gold/>

3. George Kallis, "Extractivism", the Greek way, https://www.thepressproject.gr/details_en.php?aid=75212

La France à la relance minière

Romain Gelin, Gresea

La France, dans la lignée des stratégies européennes, souhaite relancer une industrie minière sur son territoire dans les prochaines années. Retour sur les enjeux, les positions des différents acteurs et les mobilisations autour de cette question.

La première législation minière française « moderne » remonte à 1810, sous Napoléon. Elle contraint les exploitants à introduire une déclaration auprès de la commune. En 1956, le premier Code minier entre en vigueur. Il rassemble les textes de droit en lien avec l'exploitation des ressources minérales et l'extraction des hydrocarbures. Il sera enrichi de plusieurs dispositions au cours de la seconde moitié du XXe siècle (protection de l'environnement, gestion de l'eau, sécurité sociale du secteur, code des assurances...).

Une législation obsolète

En 2009, la loi de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures¹ ouvre la voie à une réforme du code minier. L'année suivante, le public s'aperçoit que des permis de recherche d'hydrocarbures ont été discrètement accordés, sans information des riverains ni des élus. Or, depuis 2005, la Charte de l'environnement² prévoit l'information et la consultation des populations locales pour toute décision publique ayant une incidence sur l'environnement. L'affaire fait scandale. En 2011, afin de calmer la polémique, un décret interdisant la fracturation hydraulique (le « fracking ») pour l'exploitation d'hydrocarbures non-conventionnels (gaz et pétrole de schiste notamment) est adopté par le gouvernement.

En 2012, le nouvel exécutif (présidence Hollande) annonce sa volonté de réformer le code minier et soumet plusieurs avant-projets, en 2013 et 2014. Au gré des remaniements ministériels, la

réforme est repoussée jusqu'à la proposition de loi de septembre 2016 - finalement portée par des parlementaires et non par le gouvernement. En janvier 2017, le projet est approuvé par l'Assemblée nationale et envoyé au Sénat. Mais, les élections présidentielles approchant, les sessions parlementaires se terminent et le projet ne voit finalement pas le jour, au grand dam - pour des raisons différentes - des ONG et des entreprises.

À l'été 2017, le nouveau ministre de l'Écologie du président Macron, Nicolas Hulot, affirme qu'il soumettra une nouvelle proposition de loi avant fin 2017, finalement repoussée à 2018. En octobre 2017, plusieurs dispositions sont ajoutées concernant les hydrocarbures. La fin de l'exploitation de ceux-ci est annoncée pour 2040 (avec des dérogations possibles³). L'exploitation non conventionnelle des hydrocarbures est également bannie.

Des points d'achoppement

Les avant-projets au code minier avaient déjà créé des polémiques. Pour les opposants à la relance minière; outre l'intérêt relatif de relancer l'extraction, ce sont les aspects ayant trait à la pratique démocratique et aux préoccupations environnementales qui ont focalisé les critiques.

Aucune procédure de consultation digne de ce nom n'est en effet prévue. Comme l'expliquent les Amis de la Terre: « Les « consultations » des populations locales sont bien souvent des

1. Loi n° 2009-526 du 12 mai 2009, article 92.

2. <https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Charte-de-l-environnement-de-2004>, Article 7

3. « Loi Hulot : sous l'impulsion du gouvernement, l'Assemblée nationale vote une loi en demi-teinte », 5 octobre 2017. 350. org, Attac France, Collectif « Non au pétrole de schiste » du Pays Fertois, Les Amis de la Terre.

réunions d'information unilatérales qui ne présentent que les aspects positifs de l'extraction»¹. Le plus souvent, celles-ci se cantonnent à des consultations numériques d'une durée de 21 jours. La grande majorité des avis recueillis lors de ces « consultations » sont défavorables aux projets miniers. Mais celles-ci ne sont que consultatives², et les permis finissent par être accordés.

Un autre point de discordance concerne le « droit de suite ». Ce principe juridique donne la primauté aux entreprises exploratrices lors d'une future exploitation; autrement dit: un permis d'exploitation décroché assure quasi automatiquement l'obtention de la concession et la possibilité de la renouveler.

Le volet environnemental cristallise aussi de nombreuses critiques. Les études d'impact environnementales préalables et les projets de réhabilitation « après-mine » ne semblent pas constituer de gages suffisants d'une exploitation durable. Les exploitants ne sont pas tenus de déclarer les techniques ni les intrants (solvants, produits chimiques...) qui seront utilisés lors des opérations. L'avis des directions régionales de l'environnement n'est que consultatif. La proposition de loi relative au code minier présentée fin 2016 n'a curieusement pas retenu les travaux miniers comme relevant des « ICPE » (installations classées pour la protection de l'environnement)³, suivant ainsi l'avis de représentants du secteur extractif ayant pu s'exprimer lors des débats parlementaires⁴. Cette classification concerne pourtant des sites pouvant présenter « des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage,

soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique »⁵, à croire que les mines ne rentrent pas dans cette catégorie.

La question de la fiscalité minière est un autre élément d'importance, qui a pourtant moins cristallisé les débats dans les médias. Le code minier dans sa version de 1956 prévoit différents types de taxation, ne concernant que la phase d'exploitation. Une redevance est octroyée au propriétaire du terrain. Elle n'est versée qu'une fois et s'élève à 15 euros par hectares (10 fois moins qu'aux États-Unis). Des redevances sont réservées aux communes et départements. Leurs montants ont été mis à jour en 2012⁶. Ils dépendent du type de minerai et des quantités extraites. Par exemple: 125,7 euros par kg d'or ou 291 euros par millier de tonnes de zinc reviennent aux communes. Au cours actuel de l'or, les redevances des communes et départements additionnées représenteraient moins de 1% des recettes potentielles des compagnies minières – le kilo d'or s'échangeant autour des 35.000 euros. Des montants inférieurs à ceux observables dans les législations minières de nombreux pays africains (par exemple la RDC) où les codes miniers ont le plus souvent été rédigés par la Banque mondiale ou le FMI au moment des plans d'ajustement structurels.

Pour les entreprises du secteur extractif, la refonte du code minier est également nécessaire, car elle est perçue comme une opportunité de sécuriser leurs investissements. La volonté de disposer d'un cadre réglementaire simplifié, clairement défini, facilitant leur implantation et protégeant leurs investissements prédomine. Le principe de décision tacite d'acceptation - en vigueur pour les permis de construire - fait par exemple partie des mesures plébiscitées par les industriels. Celui-ci prévoit qu'en l'absence de réaction de l'adminis-

1. « Creuser et forer, pour quoi faire ? Réalités et fausses vérités du renouveau extractif en France ». *Les Amis de la Terre France*, Décembre 2016.

2. On peut retrouver un exemple de synthèse d'une « consultation publique » numérique concernant un permis attribué en Bretagne sur le site du ministère de l'Économie. Les observations y sont consignées. Est ensuite annoncée la future création d'une commission d'information et de suivi au moment de l'attribution du permis d'exploitation – lorsque les travaux seront actés – « qui permettra, au fur et à mesure de l'avancée de la prospection, de démythifier son objet et ses possibles conséquences au travers d'échanges directs avec la population locale. » <http://bit.ly/2mkxSMF>

3. Synthèse des remarques formulées par des opposants au gaz de couche et aux pétroles et gaz de schiste, ni ici, ni ailleurs, ni aujourd'hui, ni demain !, Décembre 2016 - https://france.attac.org/IMG/pdf/cm_fiches_dec2016_gazdeschiste.pdf

4. <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i2780.asp>

5. Article L-511-1 du Code de l'environnement français.

6. Pour les communes : <http://bit.ly/2jnBMTO>

tration pendant deux mois, les permis soient automatiquement accordés.¹

Côté politique, les priorités semblent claires. Début 2017, la rapporteuse du texte devant la Commission des affaires économiques, Marie-Noëlle Battistel, députée (PS) de l'Isère, le précisait: le premier objectif du nouveau Code est « *la revalorisation de l'activité minière en France (...) qui peut être une source importante de développement économique* », mais qu'il convient de mener, ajoute-t-elle, « *de manière durable* »². Les débats parlementaires sur le code minier sont annoncés pour 2018. La nouvelle majorité parlementaire reprendra sans nul doute à son compte les mêmes objectifs.

Intérêt de la relance minière et risques

Si les positions des antis et des pro-mines sur le contenu du code minier semblent fortement marquées, il est intéressant de revenir sur les arguments déployés pour justifier de l'intérêt de la relance extractive sur le territoire français.

L'antienne de l'emploi et de la réindustrialisation est la première mobilisée. D'Arnaud Montebourg, ex-ministre du redressement productif à Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, candidat puis président de la République, jusqu'aux compagnies minières, les mêmes discours résonnent. Pour le premier, il s'agit de redonner « une meilleure image » à un secteur qui en a visiblement besoin, « l'exploitation minière (...) [étant] une forme de technologie moderne, nouvelle, à taille humaine »³. Pour l'actuel locataire de l'Élysée, « la recherche minière se conçoit aussi comme une opportunité de revitalisation, de création de valeurs et d'emploi dans les territoires ruraux »⁴.

Les mines permettraient donc la création d'emplois, contribueraient au renouveau du sec-

teur industriel et au dynamisme de l'économie. Bémol: les industries extractives sont aujourd'hui fortement mécanisées, les emplois créés sur les sites sont généralement réservés à un personnel spécifiquement qualifié, et profitent peu aux populations locales. Variscan, une société à capitaux australiens, qui a obtenu plusieurs permis d'exploration minière en France, affirme pouvoir créer de 150 à 300 emplois par site minier sur la période de l'exploitation (environ 30 ans) et en induire le triple en emplois indirects. Cela sans prendre en compte les emplois agricoles ou dans le secteur du tourisme qui pourraient être détruits par les exploitations minières.

Pour les opposants aux projets, ces chiffres ne tiennent pas la route. Ils prennent pour exemple le permis de recherche de Tennie, dans la Sarthe, sur un site anciennement exploité par Elf puis Total. En 1981, 1.500 emplois sur 20 ans avaient été promis par l'exploitant. Au maximum, le site n'a jamais employé plus de 32 personnes, dont 5 sur la commune concernée, pendant une période de trois ans.⁵

Les industriels mettent également en avant les nouvelles techniques minières et leur impact limité sur l'environnement. En 2015, le ministre de l'Économie Emmanuel Macron avait lancé l'initiative « mine responsable », associant l'ensemble des « parties prenantes » aux projets miniers (élus, représentants des industries minières, du MEDEF⁶ et des instituts géologiques publics, organisations de la société civile). Celle-ci était censée dissiper les craintes quant aux effets négatifs de l'exploitation minière. Les organisations de la société civile finissent par claquer la porte (à l'instar d'Ingénieurs sans Frontières SystExt⁷), refusant de servir de caution à un processus déséquilibré et principalement mené pour « verdir » la relance minière.

Outre les emplois, ce sont les risques de rupture d'approvisionnement pour certaines filières industrielles qui sont mis en avant. Une vingtaine de matières premières sont considérées

1. Voir le rapport d'information sur la réforme du code minier. Assemblée nationale, 20 mai 2015.

2. *lemonde.fr*, 17 jan 2017

3. Reporterre, « Le fantasme des Fillon, Macron, et Montebourg sur le renouveau minier de la France », 6 décembre 2016.

4. Les Echos du 23 aout 2015, cité dans le Canard Enchaîné du 11 octobre 2017.

5. <http://alternatives-projetsminiers.org/>

6. La Fédération patronale des grandes entreprises françaises.

7. <http://www.isf-systext.fr/node/340>

comme « stratégiques » ou critiques¹ pour des secteurs parmi lesquels on retrouve quelques-uns des principaux produits d'exportation français²: l'électronique et les technologies de l'information et de la communication, la chimie et la pharmacie, l'équipement mécanique, le matériel de construction, les équipements médicaux, de transport (aérien, routier, ferroviaire, maritime), l'énergie (du nucléaire aux renouvelables) .

De même, la dépendance des industries de défense et aéronautique – « fleurons » des exportations hexagonales - à certains matériaux est aussi pointée. Comme l'explique Christophe-Alexandre Paillard de Science Po Paris, « les minerais stratégiques et/ou critiques pour l'industrie de défense englobent le platine et les platinoïdes, l'antimoine, le cobalt, le chrome, le titane, le manganèse, le niobium, le molybdène, le vanadium, le tantale, le coltan, le tungstène et les 17 terres rares aujourd'hui presque exclusivement produites par la Chine »³. Sans ces précieuses ressources, la fabrication d'armes et de matériel militaire dernier cri se trouve amoindrie. Une préoccupation pour un pays engagé sur de nombreux terrains d'opérations extérieures. Un état de fait affirmé dans des rapports d'information parlementaires⁴ ou dans le Livre Blanc « Défense et sécurité nationale » de 2013⁵.

La crainte d'une rupture d'approvisionnement pour les terres rares (dont la quasi-totalité de la production provient de Chine) ou le tungstène (plus des 2/3 des ressources exploitables sont situées en Chine, 9% en Russie) figure parmi les arguments des partisans du renouveau minier. En relançant une exploitation domestique, le risque de rupture diminuerait.

1. Voir la liste des matières premières critiques de l'UE publiée en septembre 2017: <http://bit.ly/2zrzary>

2. Document de travail n°2013-04, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, juillet 2013.

3. « Minerais et industrie de défense », août 2012 : <http://bit.ly/2AHsjek> Voir aussi: Ressources naturelles stratégiques: conséquences pour la France et sa défense. IRSEM. Présentation lors de la Journée « ressources minérales », OSUC, 18 juin 2015. <http://bit.ly/2zEacl3>

4. Rapport d'information n° 634, sur les capacités industrielles souveraines / capacités industrielles militaires critiques. Sénat. <http://bit.ly/2mngPcu>

5. <http://bit.ly/2iRtWHN>

Permis et demandes en cours

Quatre substances sont actuellement exploitées en France métropolitaine: le sel (20 concessions exploitées), le calcaire bitumineux (site d'Orbagnoux, Ain), la bauxite (2 sites dans l'Hérault) ainsi que l'étain, le tantale et le niobium comme coproduit d'une mine de kaolin (site d'Echassières, Allier). Ces sites ne représentent que des portions marginales de la production mondiale. 450 concessions disposent d'un permis valide en 2017. Ceux-ci ont été émis à une époque où les exploitations n'avaient pas d'échéance. Les sites non exploités seront fermés fin 2018.

Dans les territoires et collectivités d'outre-mer, l'exploitation minière est plus intensive qu'en métropole. L'or est exploité en Guyane (sur une centaine de concessions, dont les 2/3, artisanales) tandis que la Nouvelle-Calédonie exploite le nickel et le cobalt, dont elle détient des réserves parmi les plus importantes au monde. Avec la Société Minière du Sud Pacifique- SMSP (contrôlée par Sofinor – Société financière et de développement de la province nord), de grandes sociétés minières exploitent les concessions calédoniennes: le français Eramet et les géants brésiliens et suisses Vale et Glencore Xstrata.

Le cas de la Nouvelle-Calédonie diffère de ceux des autres territoires ultramarins du fait de son statut particulier⁶. L'île dispose en effet, depuis 1999, de compétences relatives à la réglementation sur les ressources et la fiscalité minières tandis que les provinces ont la compétence opératoire (délivrance des permis...).

Outre les projets en cours, une quinzaine de permis exclusifs de recherche minière (permis d'exploration) a été octroyée ou fait l'objet de demandes depuis 2013 en métropole⁷. Ceux-ci sont principalement concentrés en Bretagne et dans le Massif central. On en retrouve également au Pays basque ou en Ariège. Il s'agit de gisements recelant plusieurs métaux comme l'or, l'argent ou les terres rares. Plusieurs permis ont été signés par

6. En novembre 2018 doit se tenir un référendum visant à déterminer le statut de l'île (indépendance, autonomie, statut hybride...).

7. Voir la carte interactive sur panoramine.fr

Figure 1 - Liste de Permis exclusifs de recherche minière accordés ou en cours d’instruction en métropole

PER en instruction				
PER	Société	départements	Gîte(s) gisement(s) connus	Substances
Kambo	SudMine	64		Au
Olivet	SGZ France	53	La Lucette	Sb, Au, Ag, Pb, Zn, Ge, In
Penlan / Lopérec2	SGZ France/ SudMine	29	Lopérec	Au, Ag,

PER octroyés				
PER	Société	départements	Gîte(s) gisement(s) connus	Substances
Beaulieu	Variscan Mines	44	Abbaretz, Beaulieu la Chênaie	Sn, W, Au, Ag, Nb, Ta, Mo, Li, In, Ge
Beauvoir	Imerys	03, 63	Echassières	Li, Sn, Ta, Nb, W, Be
Loc-Envel	Variscan Mines	22	Coat-an-Noz	W, Mo, Cu, Zn, Pb, Sn, Au, Ag
Merléac	Variscan Mines	22	Porte aux Moines	Pb, Zn, Cu, Au, Ag
Saint Pierre	Variscan Mines	85	La Bellière	Au, Ag
Silfiac	Variscan Mines	56	Plélauff	Zn, Pb, Cu, Au, Ag, Ge
Tennie	Variscan Mines	53	Rouez	Pb, Zn, Cu, Au, Ag
Villeranges	Cominor	23	Villeranges	Au, Cu, Ag, Zn, Sb, Sn, W
Bonneval	Cordier Mines SAS	82, 24	Le Bourneix, Laurieras, Leycuras	Au, Ag, Sb
Couffens	Variscan Mines	09	Salau	W, Sn, Bi, Mo, Zn, Pb, Cu, Au, Ag
Vendrennes	SGZ France	85	Rochetreyoux	Sb, Au

Note: Au: Or; Ag: Argent; Be: Beryllium; Bi: Bismuth; Cu: Cuivre; Ge: Germanium; In: Indium; Li: Lithium; Mo: Molybdène; Nb: Niobium; Pb: Plomb; Sb: Antimoine; Sn: Etain; Ta: Tantale; W: Tungstène; Zn: Zinc

Source: <http://www.mineralinfo.fr/page/mines-0>

Emmanuel Macron lorsqu’il dirigeait le ministère de l’Économie¹.

Hors métropole, plus d’une vingtaine de permis d’exploration ont été accordés ou font l’objet de demandes en Guyane, dont certains de très grande taille, notamment celui de la « Montagne d’Or ». Le projet mené par le russe Nordgold et le Canadien Columbus Gold prévoit une fosse de 2,5 km de long sur 400 mètres de large et 400 mètres de profondeur² et pourrait à lui seul consommer 20% des capacités énergétiques guyanaises.

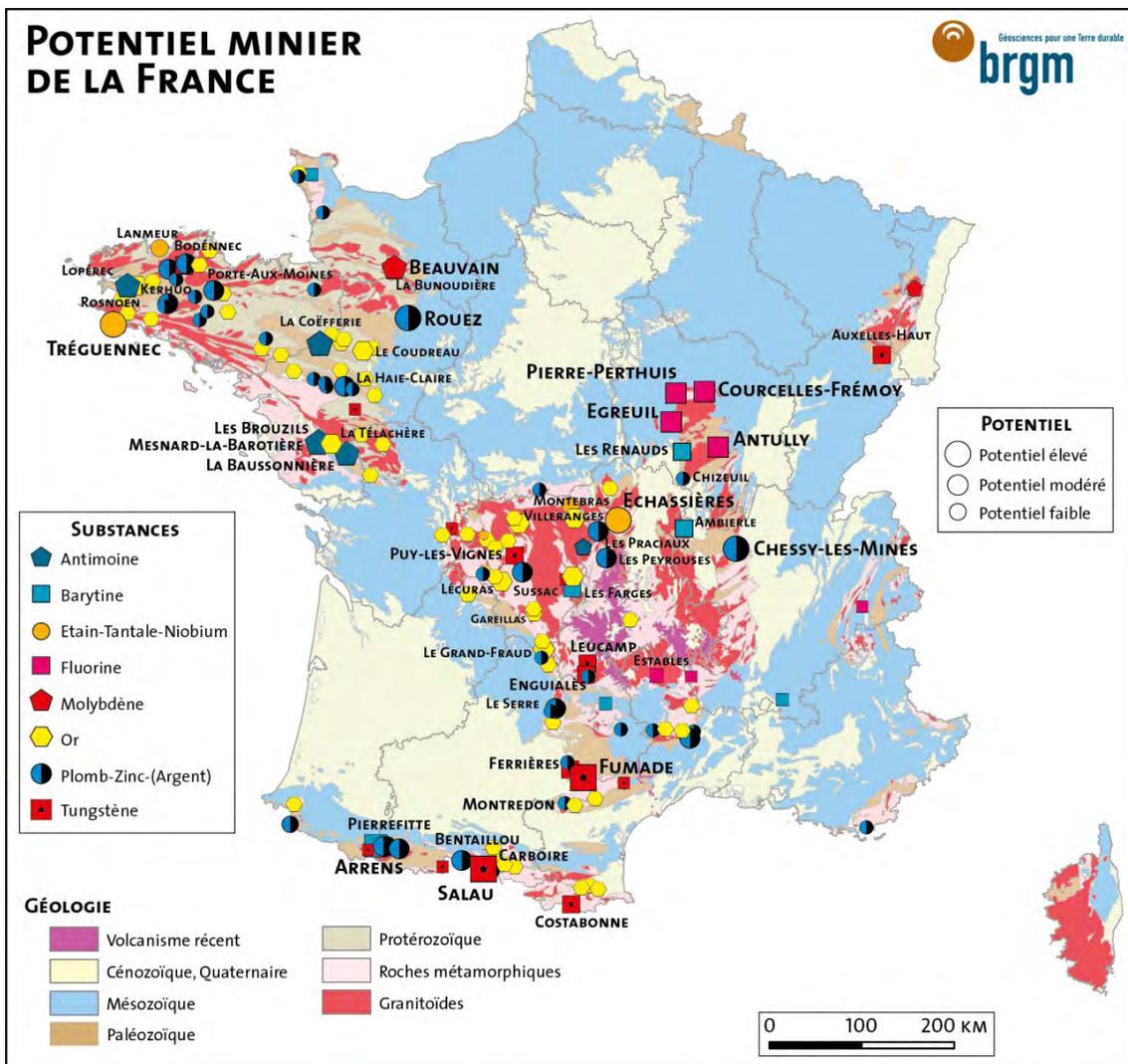
Un autre permis de recherche a été accordé en Polynésie française, sur l’île de Makatea. Il concerne un ancien site d’exploitation du phosphate. Enfin, des explorations sont également en cours dans les profondeurs des eaux internationales – sous l’égide de l’Autorité internationale des fonds marins - afin d’évaluer la possibilité d’une exploitation de nodules polymétalliques dans la zone Clarion-Clipperton (Océan Pacifique), sur le plancher océanique, mais également dans l’Atlantique Nord pour une exploration d’un site sous-marin de sulfures polymétalliques³.

1. Voir <http://bit.ly/2iaYgDQ>

2. <http://bit.ly/2zFq76W>

3. Lire Romain Gelin, «Des métaux au fond des océans...et des convoitises»: <http://bit.ly/2zERL3O> et «Ruée sur les ressources minérales marines: la Belgique (aussi) sur les rangs», Gresea, Novembre 2014 : <http://bit.ly/2zFa4pt>

Figure 2 - Sites d'exploitation minière potentiels



Source: <http://www.mineralinfo.fr/page/potentiel-minier-francais>

Dans le Pacifique, des expéditions de reconnaissance ont été menées depuis 2010 concernant nodules et encroutements polymétalliques, dans la zone économique exclusive française de Wallis et Futuna. Depuis 2015, le gouvernement tente d'accorder un permis de recherche à un consortium associant l'État, Eramet (FR) et Technip (FR). Mais le projet se heurte au fait que le code minier français ne soit pas compatible avec le statut d'autonomie du territoire ultra-marin. Une adaptation du code minier est donc nécessaire. Or, les autorités coutumières locales – les rois de Wallis et Futuna notamment – semblent pour l'heure réticentes à l'idée de voir la métro-

pole s'affirmer comme propriétaire du territoire marin des deux îles¹.

La plupart des permis accordés correspondent à des gisements contenant de l'or et de l'argent associés à d'autres métaux. Pour les gisements aurifères, comme en Guyane ou sur plusieurs sites en métropole, l'argument de l'indépendance en minerais ne semble pas valable. L'or est en effet utilisé à près de 80% en joaillerie ou pour fabriquer des lingots qui finissent dans les coffres des banques centrales. Pas de quoi justifier des exploitations parmi les plus polluantes que compte l'industrie minière. Une véritable stratégie de réduction de la dépendance aux importa-

1. <http://bit.ly/2ibK0Ld>

tions de minerais devrait également inclure une politique volontariste pour recycler les métaux « stratégiques ». Aucun projet ne semble avoir été mené en ce sens. Le seul site apte à traiter et recycler les terres rares sur le sol français a été fermé en 2016¹. Ce sont plutôt les perspectives de profit qui motivent les entreprises. Motivation confirmée par les propos du président du MEDEF pour qui la Guyane est un « tas d'or sous-exploité »².

En plus des permis déjà accordés ou faisant l'objet de demandes, le Bureau de recherche géologique et minière français, un organisme public, a réalisé une évaluation du potentiel minier français (voir carte). Cette évaluation est disponible publiquement, y compris pour les compagnies minières. Une série de sites potentiellement riches en minerais, susceptibles de faire l'objet d'exploration plus poussée, voire d'une exploitation, est ainsi listée³.

Mobilisations

Au niveau national, des organisations de la société civile et des médias – le plus souvent « alternatifs » – sont les principales sources d'information critiques sur la question de la relance minière. Les hydrocarbures, notamment les gaz de schistes et la fracturation hydraulique, ont focalisé la plus grande attention médiatique jusqu'ici, avant celle des minerais.

Au niveau local, des collectifs citoyens - organisés en association ou sans statut formel - opposés aux projets miniers se sont formés autour de plusieurs permis d'exploration comme en Bretagne, au Pays Basque ou en Ariège. Ces mouvements sont généralement jeunes et peuvent rencontrer des difficultés à se coordonner.

Le premier constat est que les populations ne connaissent pas ces projets. Le plus souvent discrètement accordés, ils ne font l'objet que d'une faible publicité (via le site de la préfecture ou des sites spécialisés) et le public est souvent très mal informé quant aux demandes en cours,

1. « Solvay renonce au recyclage des terres rares », *L'usine nouvelle*, 26 janvier 2016.

2. *La1ere.fr*, « Le patron du MEDEF à la conquête de l'or guyanais », 25 juillet 2017.

3. Voir: <http://bit.ly/2zS4UcF>

à l'attribution des permis et aux conséquences de telles exploitations.

Les mobilisations contre les projets miniers ont une intensité et prennent des formes tout à fait variées selon les régions, l'avancement des projets (demande en cours ou permis d'exploration accordé), le fait qu'il existe un soutien de la part d'élus, ou encore en fonction de l'existence d'une mémoire de l'exploitation minière et de ses conséquences sur les territoires concernés (comme dans les bassins houillers ou lors de la remise en route de sites encore pollués). Les mobilisations consistent en des manifestations, en la mise en place de pétitions, l'organisation d'événements festifs (festival musical, pique-nique...) pour informer les populations, en des recours administratifs ou judiciaires contre les exploitants, ou en la demande d'études indépendantes supplémentaires.

L'accès à une information technique constitue souvent un frein pour les opposants aux projets si bien qu'il est parfois difficile de contrer un discours industriel parfaitement rodé, sur la modernisation de la mine ou accompagné de promesses de créations d'emplois.

Dans certains cas, les élus communaux ont formulé des avis contre ces projets, suivis par la Chambre d'agriculture ou la Chambre de commerce comme au Pays Basque. En Bretagne, la région s'est prononcée contre les nouvelles exploitations minières, ainsi qu'un département breton. Pour d'autres sites, les mines sont perçues comme une opportunité d'attirer de l'activité, mais aussi d'engendrer des rentrées fiscales. Au niveau individuel, la perspective de recevoir des indemnités peut être un motif d'acceptation des sites miniers. Plusieurs conseils communaux ont ainsi choisi de donner des avis favorables aux projets, ou du moins de ne pas s'y opposer. D'autres choisissent de ne pas se prononcer par crainte de faire fuir les entreprises ou de se mettre à dos une partie de l'électorat généralement réticent à voir une mine s'installer au pas de sa porte. Les avis des communes ne sont cependant que consultatifs. C'est l'État qui tranche en dernière instance.

Notons que l'attribution des permis est souvent présentée comme un fait accompli aux

populations qui se retrouvent à endosser le costume des « opposants », et à qui l'on reproche de faire obstacle au progrès ou à la modernité. Un autre discours est celui qui consiste à renverser l'argumentaire: les opposants ne sont pas les anti-mines mais bien les industriels et les pouvoirs publics qui s'opposent aux projets les plus respectueux des territoires.

En Guyane, le collectif « or de question » s'est formé contre l'extension de l'industrie minière, en particulier les projets de mines d'or géantes. Ce collectif regroupe 22 associations guyanaises et une centaine d'ONG nationales ou internationales. Les mobilisations contre les projets miniers ont également pu prendre des formes variées : une pétition qui a recueilli près de 190.000 signatures, l'organisation de conférences-débats, projections, de manifestations, la prise de parole lors d'évènements publics (par ex.: à l'arrivée du tour de Guyane cycliste). Notons que le Grand conseil coutumier, une instance réunissant les autorités coutumières Amérindiennes et bushinenguées a émis un avis défavorable à l'extension de l'exploitation aurifère.

En Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, où les revendications d'autonomie et/ou d'indépendance revêtent une importance certaine, les avis divergent entre une option extractiviste souveraine sans injonction de la métropole et le refus de voir l'environnement dégradé pour des projets aux retombées plus qu'incertaines pour les populations.

La relance de l'activité minière en France est en cours et une vingtaine de permis d'exploration ont été accordés depuis 2013. À l'instar des grands projets comme ceux concernant la construction d'aéroport, de barrages ou de sites de stockage pour les déchets nucléaires, les projets miniers ne semblent pas recevoir l'assentiment des populations locales qui se mobilisent par divers moyens d'action. Du côté de l'exécutif, la dépendance des industries stratégiques et la question de l'emploi apparaissent dans les discours comme les premières motivations pour la relance minière. La révision du code minier annoncée pour 2018 et les débats qui l'accompagneront détermineront les contours et les modalités de cette relance.